

## VŒU

La répression au Tibet

LE CONSEIL,

sur la proposition du Groupe des élu-e-s Socialistes

ADOPTE le vœu suivant :  
par 38 voix pour et 7 abstentions

Le Conseil Municipal de la ville d'Ivry-sur-seine condamne avec la plus grande fermeté la répression des Tibétains qui manifestaient pacifiquement depuis le lundi 10 mars, notamment à Lhassa, par les forces de l'ordre et l'armée chinoises. Cette répression a fait une dizaine de morts selon le gouvernement chinois et près d'une centaine selon d'autres sources, parmi les moines et civils tibétains.

Le Conseil Municipal condamne également la répression contre les journalistes et les internautes et les militant-es des droits de l'homme et demande leur libération immédiate. Cette répression bafoue le droit à la liberté d'expression et refuse la liberté de la Presse.

Le Conseil Municipal appelle à l'arrêt immédiat des violences et au respect de ses engagements internationaux pris en matière de respect des droits de l'homme par la Chine lors de l'attribution des jeux olympiques.

La communauté sportive ne peut évidemment pas porter seule la responsabilité du règlement du conflit. Dans ce sens, le conseil municipal demande l'intervention des structures européennes et internationales. L'union Européenne doit suivre la résolution du Parlement Européen, votée jeudi dernier. Elle doit interpeller la communauté internationale et l'ONU qui doit prendre ses responsabilités et réunir les différentes parties du conflit pour trouver des solutions pacifiques et politiques qui préservent l'identité culturelle et linguistique du Tibet et qui contribue au développement des populations locales.

Le Conseil Municipal estime qu'il convient d'envisager tous les moyens de pression internationale et nationale en cas de poursuite de la répression contre les Tibétains notamment le boycott par le président de la république et les membres du gouvernement français des cérémonies d'ouverture des jeux olympiques de Pékin.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 18 AVRIL 2008